



HAUSSE DES PRIX, MONTÉE DE LA CONTESTATION

**ARGUMENTAIRE EN FAVEUR D'UNE PROTECTION
SOCIALE UNIVERSELLE – VERSION COURTE**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SYNTHÈSE

« Un mélange toxique de crises se renforçant mutuellement (inflation, dette, hausse du prix des denrées alimentaires et du carburant, tensions géopolitiques et conflits, changement climatique) menace d'accroître la pauvreté, les inégalités et la discrimination dans le monde entier. Ces crises attisent également les tensions sociales. Pourtant, les responsables politiques concentrent leur attention sur les progrès nécessaires en matière d'économie et d'environnement, et le troisième pilier du relèvement – le progrès social – est laissé de côté. »

Gilbert F. Hougbo, directeur général, Organisation internationale du travail (OIT) [traduction non officielle]



Photo de couverture : *Recours à des canons à eau par les autorités sri-lankaises contre une manifestation étudiante dans le contexte de la crise économique et politique, Colombo (Sri Lanka), 19 mai 2022*
© Tharaka Basnayaka/NurPhoto via Getty Images

Des crises successives ont bouleversé le monde, entraînant une hausse du chômage, une inflation galopante, un accroissement de la faim et une montée des troubles aux quatre coins de la planète. Tout cela dans un contexte où des milliards de personnes sont privées d'accès à des mesures de protection sociale comme une allocation familiale ou un revenu minimum en cas de perte d'emploi, de maladie, de handicap, ou pour leurs vieux jours.

La pandémie de COVID-19 a anéanti près de quatre ans d'avancées en matière de réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale. Ce cataclysme a fait sombrer 93 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté. La crise climatique se faisait déjà sentir, touchant particulièrement les populations marginalisées et les plus démunies, à un moment où les conflits armés sévissaient en Éthiopie, en Syrie, au Myanmar et au Yémen. Puis, en février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une nouvelle récession de l'économie mondiale, portant un nouveau coup à la sécurité alimentaire en faisant monter les prix de la nourriture et de l'énergie.

Ces multiples crises ont eu de profondes répercussions sur les droits humains. Non seulement la pauvreté a fortement augmenté au niveau mondial, mais de nombreuses heures de travail, équivalent à 40 millions d'emplois à temps plein, ont été perdues. Les salaires n'ont pas suivi le rythme de l'inflation et la crise « du coût de la vie » s'est amplifiée, avec une hausse dramatique du prix de certains produits ou services essentiels comme la nourriture, le logement, l'énergie, le transport et la santé. L'écart entre les genres reste lui aussi élevé. Au troisième trimestre 2022, pour cent heures de travail rémunéré effectuées par des hommes, on n'en comptait que 57,5 pour les femmes.

Deux cents millions de personnes supplémentaires ont plongé dans l'insécurité alimentaire depuis 2020, et 828 millions d'êtres humains se couchent chaque soir le ventre vide. On observe en toile de fond une croissance des inégalités : la moitié la plus pauvre de la population ne possède que 2 % de la richesse mondiale et les 10 % les plus fortunés en possèdent 76 %.

Cette spirale infernale, qui affecte le droit à un niveau de vie suffisant, a déclenché de nombreuses manifestations partout dans le monde, comme cela a toujours été le cas au cours de l'histoire. Entre janvier et novembre 2022, selon l'outil de suivi mondial des manifestations de Carnegie Endowment for International Peace, le nombre d'actions de protestation concernant l'inflation et d'autres « problèmes économiques » est monté en flèche par rapport aux années précédentes. La plupart de ces manifestations réclamaient un plus grand soutien économique pour les personnes vivant dans la pauvreté. Pourtant, partout dans le monde, en particulier en Iran, au Sri Lanka et en Sierra Leone, les États ont réprimé ces mouvements en ayant recours à une force excessive et injustifiée au lieu de s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques qui en étaient la cause.

L'insécurité économique à l'origine de nombre de ces manifestations repose en grande partie sur le fait que la grande majorité de la population est privée de son droit à la sécurité sociale, qui devrait, sous la forme de mesures de protection sociale, la préserver des crises et de la précarité et l'aider à se rétablir.

Plus de la moitié de la population mondiale (4,1 milliards de personnes) n'est protégée par aucune prestation sociale autre que les soins de santé, et ce chiffre s'élève à plus de 80 % en Afrique. Dans les pays à faible revenu, seulement 1 % de la population reçoit une allocation en cas de chômage. L'écart est particulièrement important pour les personnes vivant dans la pauvreté, qui se heurtent souvent à des difficultés se renforçant mutuellement : emplois précaires et dangereux, installations sanitaires et logements inadéquats, manque d'accès aux soins de santé et alimentation insuffisante ou trop peu nutritive. Ces privations minent leur capacité à affronter les difficultés.

Investir dans des mesures de protection sociale s'est avéré efficace dans bien des cas. Par exemple, selon l'OIT, le programme national de santé ghanéen a réduit le taux de travail des enfants de 22 %. Il a également eu un effet positif sur la fréquentation scolaire des garçons et réduit encore plus le travail des filles. Ces programmes doivent cependant être conçus pour être inclusifs et, lorsque c'est possible, éviter de cibler une catégorie de population trop étroite, car cela fait monter les frais d'administration et est souvent source de stigmatisation et d'exclusion. Au Sri Lanka, par exemple, la Banque mondiale a découvert que 44 % des personnes ayant droit à une aide sociale dans le cadre du programme de protection sociale phare du pays (*Sammurdhi*) en étaient en réalité exclues. De plus en plus d'organisations, dont l'OIT, demandent donc aux États d'adopter progressivement des modèles de protection sociale universelle accordant à toutes et tous un accès équitable et protégeant l'ensemble des citoyens et citoyennes tout au long de leur vie contre la pauvreté et les risques de pertes de revenu et de bien-être.

Bien sûr, un système de protection sociale solide ne se fait pas en un jour. Cela demande des mécanismes financiers, administratifs et juridiques et des stratégies permettant que tout un chacun soit protégé, de la naissance à la mort, sans discrimination. Il faut également mettre en place un suivi, des évaluations, une obligation de rendre des comptes et la possibilité de faire recours. Il faut pour cela avoir des ressources suffisantes. L'OIT estime que pour pouvoir garantir une couverture sociale élémentaire à l'ensemble de leur population, les pays à faible revenu devraient investir chaque année 77,9 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires (soit 15,9 % de leur PIB) et les pays à revenu intermédiaire inférieur 362,9 milliards de dollars (5,1 % de leur PIB).

Ces écarts de financement pourraient être progressivement comblés si les États respectaient leur obligation de mobiliser le « maximum de ressources disponibles » pour garantir la réalisation du droit à la sécurité sociale, pour chercher et offrir une assistance internationale, pour alléger la dette des pays dont le remboursement est trop élevé et pour s'attaquer aux flux financiers illicites et à l'évasion fiscale. Dans ce cadre, les États devraient soutenir la création d'un fonds mondial pour la protection sociale, comme l'ont proposé le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, le secrétaire général des Nations unies et l'OIT.

Cette brochure s'inspire des recherches et analyses menées par l'OIT, par des organismes des Nations unies, par des procédures spéciales, dont le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et d'autres expert-e-s, ainsi que par des organisations de la société civile. Elle s'appuie aussi sur de précédentes publications d'Amnesty International sur le sujet.

Dans un monde confronté à de multiples crises et de plus en plus menacé par les chocs climatiques, le droit à la sécurité sociale peut jouer un rôle essentiel dans la protection de la population contre la pauvreté et les violations de leurs autres droits fondamentaux. Amnesty International s'est associée à une coalition toujours plus grande de spécialistes et d'organisations de la société civile pour demander aux États de redoubler d'efforts en vue d'atteindre progressivement une couverture universelle, sans discrimination, afin que chacun et chacune soit protégé des bouleversements actuels et à venir, qu'ils soient causés par des urgences sanitaires, par la crise climatique, par des conflits ou par tout autre événement.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le rapporteur spécial des Nations unies sur la pauvreté a observé que la pandémie et les autres crises qui ont suivi ont permis de « redécouvrir » l'importance de la protection sociale pour soutenir l'humanité face aux bouleversements actuels et futurs¹. De nombreuses manifestations dans le monde ont mis en évidence le besoin urgent d'aide pour faire face à l'inflation galopante et à ses conséquences sur l'accès à des produits essentiels comme la nourriture et le carburant. Mais plutôt que de répondre aux demandes des protestataires et de résoudre les causes profondes à l'origine de ces mouvements, les États ont provoqué encore plus de violations des droits humains.

Amnesty International s'est associée à une coalition toujours plus grande de spécialistes et d'organisations de la société civile pour demander aux États de redoubler d'efforts en vue d'offrir une protection sociale à toute personne qui pourrait en avoir besoin. Il est urgent de prendre des mesures pour atteindre progressivement une couverture universelle, sans discrimination, afin que chacun et chacune soit protégé des bouleversements actuels et à venir, qu'ils soient causés par des urgences sanitaires, par la crise climatique, par des conflits ou par tout autre événement.

Par ailleurs, dans le contexte des nombreuses manifestations motivées par la hausse de l'inflation, le chômage et l'érosion constante du droit à un niveau de vie suffisant, les États doivent respecter les droits de leur population à la liberté de réunion, d'association et d'expression et résoudre les causes de ces mécontentements. Ils doivent investir pour faire en sorte que l'ensemble de la population puisse exercer son droit à la sécurité sociale. En particulier, les États doivent :

- investir de toute urgence dans des mesures de protection sociale garantissant le droit à la sécurité sociale, de sorte que chacun et chacune ait accès à des soins de santé suffisants, à une protection et des prestations parentales, à une allocation familiale, à un revenu minimum pour les personnes en âge de travailler qui n'ont pas de revenu suffisant, en cas de maladie, de perte d'emploi ou de handicap et pour les personnes âgées ;
- prendre des mesures pour mettre progressivement en place une protection sociale universelle et cesser de cibler trop étroitement les populations les plus pauvres ;
- veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient adaptables aux chocs, c'est-à-dire qu'ils puissent être modulés de manière à augmenter la couverture en cas de crise de grande ampleur. Les États doivent notamment s'assurer que les risques liés au changement climatique soient intégrés dans les systèmes de protection sociale existants et que les chocs climatiques soient pris en compte lors de la conception de nouveaux systèmes ;
- mobiliser le maximum de ressources disponibles, notamment par une taxation progressive, un allègement de la dette, une assistance internationale et par le financement pour l'adaptation au changement climatique et les pertes et préjudices associés, afin d'offrir une protection sociale complète ;
- conformément à leur obligation de coopération et d'assistance internationales, les États qui le peuvent doivent aider les pays qui en ont besoin en leur apportant un soutien financier et technique pour qu'ils puissent réaliser le droit à la sécurité sociale de leur population. Cela comprend le soutien à la mise en place d'un fonds mondial pour la protection sociale visant à offrir une protection sociale universelle et adaptable aux chocs ;
- prendre de toute urgence des mesures pour débloquer les fonds nécessaires afin de répondre aux besoins humanitaires et pour mobiliser suffisamment de ressources en vue de s'attaquer à tous les niveaux d'insécurité alimentaire dans le monde, en donnant la priorité aux régions les plus touchées ;
- veiller à ce que l'aide humanitaire et les mesures de protection sociale s'attaquent aux multiples formes de discrimination que subissent les femmes, les personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre non conforme à la norme, les personnes appartenant à un groupe racisé, les personnes autochtones, les personnes âgées, les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes aux identités multiples et intersectionnelles ;
- respecter le droit à la liberté de réunion et supprimer toutes les restrictions indues et tous les obstacles mis en place pour limiter les manifestations pacifiques, avant, pendant et après ces événements.

¹ Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, *Looking Back to Look Ahead: A Rights-based Approach to Social Protection in the Post-COVID-19 Economic Recovery*, 11 septembre 2020, ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Poverty/covid19.pdf, § II.